

PROCÈS-VERBAL

Comité d'administration

6 FÉVRIER 2023



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Avec l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 12 décembre 2022.

Affaire n° 2 : Budget primitif de l'exercice 2023.

Affaire n° 3 : Remboursement forfaitaire de frais engagés par les membres du Comité d'administration.

Affaire n° 4 : Représentation du Syndicat.

Affaire n° 5 : Concession Sigeif Électricité : Approbation du rapport de contrôle 2022 portant sur l'exercice 2021.

Affaire n° 6 : Affaires de personnel :

- a. Emploi permanent d'administrateur territorial
- b. Création d'un poste : ingénieur territorial chargé de la concession gaz
- c. Transformation d'un emploi non permanent en emploi permanent.

Affaire n° 7 : Coopération décentralisée.

Affaire n° 8 : Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Affaire n° 9 : Élection d'un délégué suppléant à la commission de suivi électricité.

Affaire n° 10 : Rapport au Comité : décisions prises par le Président en vertu de la délégation octroyée par le Comité d'administration.

Affaire n° 11 : Adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette pour la compétence gaz.

.../...

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTAR (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de la Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant – M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France

- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Le président Guillet remercie les membres du Comité d'administration de leur présence et ouvre la séance en abordant différents sujets d'actualité.

Le prix du gaz

Le président Guillet s'exprime d'abord sur **le prix du gaz** qui, comme cela fut annoncé à l'ensemble des adhérents du groupement de commandes, a été fixé pour l'année 2023 à environ 125 euros le MWh. Ce niveau est évidemment plus élevé que l'ancien prix dont le groupement a bénéficié jusqu'en décembre 2022 de 16 euros le MWh.

Le président Guillet, répondant à des interrogations de certains élus, indique qu'il est impossible de renégocier les contrats en cours. Il rappelle à ce sujet que les prises de position ont été décidées par le Sigeif en fonction d'une stratégie élaborée avec le partenaire du Syndicat, **Eleneo**, expert reconnu des marchés de l'énergie, et dont l'objectif est d'obtenir un prix inférieur à celui du marché ainsi que d'éviter toute prise de risque.

Le président Guillet ajoute que, outre cet aspect financier, l'intérêt du groupement de commandes est également de sécuriser la passation des achats publics dans un paysage libéralisé alors qu'une collectivité isolée ne dispose pas des compétences en interne.

Les prises de position se poursuivent et, si pour 2024 et 2025 le prix n'est pas encore définitivement fixé, le marché évolue à la baisse par rapport aux sommets de 2022. Ainsi, il y a 10 jours, le Sigeif a donné l'ordre d'achat pour 10 % supplémentaires du volume de gaz pour 2024 et pour les 10 premiers pour cent pour 2025 aux prix suivants :

EDF (lots 1, 3 et 5)

2024 : 10 % en OTC à 59,35 €/MWh

2025 : 10 % en OTC à 49,60 €/MWh

ENGIE (lot 2)

2024 : 10% en OTC à 59,00 €/MWh

2025 : 10% en OTC à 50,60 €/MWh

TOTALENERGIES (lot 4)

2024 : 10 % en Settlement à 59,50 €/MWh

2025 : 10 % en Settlement à 48,95 €/MWh

De façon générale, **le président Guillet** indique qu'il faut tenir compte de la reprise de la croissance chinoise qui pèse sur le marché de l'énergie ainsi que des choix d'approvisionnement des pays européens (abandon du gaz russe). Il souligne à ce titre que deux cents méthaniers sont actuellement en construction assurant de ce fait l'avenir du GNL.

M. Bonnet (Croissy-sur-Seine) demande si la possibilité de raccourcir le marché de trois ans à deux ans, à l'instar de ce qu'a fait le Sipperec pour son marché d'électricité, est à l'étude.

M. le président Guillet ne voit pas l'intérêt de cette renégociation de la durée de notre marché et rappelle que l'achat par anticipation permet précisément de capter des prix moins élevés qu'en achetant au dernier moment. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le marché de l'électricité est européen, alors que celui du gaz est mondial.

La mobilité électrique

L'arrêté inter préfectoral officialisant l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a été publié à la fin de l'année 2022. Le Sigeif compte donc officiellement deux nouveaux adhérents au titre de la compétence IRVE. Le Sigeif compte au total 191 collectivités adhérentes : 188 en gaz, dont 66 en électricité, 1 EnR et IRVE (GPSO) et les deux communautés citées précédemment. Les communes de GOSB et de Paris Saclay sont comptabilisées dans les 191 collectivités adhérentes au Sigeif.

Les représentants de ces deux intercommunalités sont :

Pour la communauté d'agglomération Val Parisis : Sandra Billet, délégué titulaire, maire de Saint-Leu-la-Forêt et Yanick Boëdec, délégué suppléant, maire de Cormeilles-en-Parisis.

Pour la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : Sébastien Poniatowski, délégué titulaire, maire de L'Isle-Adam et Didier Dagonet, délégué suppléant, maire de Béthemont.

Le périmètre « mobilité électrique » du Sigeif s'étend désormais sur 101 communes et concerne 2,4 millions d'habitants.

Le service poursuit sa progression : 155 000 recharges ont été comptabilisées en 2022.

Financièrement, le fonctionnement du service n'est pas à l'équilibre mais il faut se satisfaire du nombre de recettes clients depuis janvier 2021 : 1 252 000 euros.

Les services du Sigeif travaillent pour faire bénéficier ce service de l'amortisseur électricité et du bouclier tarifaire dont les modalités pourraient être officialisées rapidement par un texte réglementaire. Un dispositif comparable aux CEE (la TIRUERT pour taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports) pourrait par ailleurs améliorer l'équilibre du service.

Le président Guillet rappelle que le Sigeif intervient dans le cadre d'une mission de service public et n'a pas pour objectif de faire du profit. Les investissements permettant d'avoir une couverture du territoire satisfaisante, sans zone blanche, sont financés par le Sigeif, par la Région et pour une plus faible part par l'État.

Le service public permet ainsi à des petites communes de bénéficier de l'installation de bornes.

La ville de Paris a concédé la mobilité électrique à TotalEnergies qui a augmenté ses tarifs.

Le président Guillet insiste sur le fait que la grille tarifaire du Sigeif est décidée dans le cadre des Comités ce qui n'est pas le cas dans le privé.

Les syndicats d'énergie se sont réunis récemment pour le changement de la présidence du Pôle énergie Île-de-France. **Le président Guillet** a laissé la présidence à **Jacques J.P. Martin**. Ils ont pour objectif de travailler sur une grille tarifaire la plus harmonieuse possible.

Trois webinaires

Le président Guillet indique que trois webinaires sont organisés à destination des élus et des techniciens territoriaux dans les prochains jours :

Mardi 7 février : webinaire organisé par Inddigo, notre AMO efficacité énergétique **sur le décret tertiaire**.

Lundi 13 février : dans le cadre des « Rencontres du Sigeif », ce webinaire est consacré aux **enjeux du nouveau contrat gaz et du schéma d'investissement**.

Jeudi 16 février : un webinaire destiné aux adhérents du groupement de commande d'achat gaz **sur le bouclier tarifaire ainsi que sur les dispositifs de soutien mis en place récemment**.

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 12 décembre 2022.

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet propose aux délégués d'approuver le procès-verbal du Comité d'administration du 12 décembre 2022 pour lequel aucune remarque n'a été enregistrée jusqu'à présent.

Il n'y a pas d'observations.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

Affaire n° 2 : Budget primitif de l'exercice 2023.

Rapporteur : M. le président Guillet

Le budget primitif 2023 soumis à l'approbation des membres du Comité d'administration s'élève, en dépenses et en recettes à 66,57 millions d'euros, dont 34,91 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 31,66 millions d'euros pour la section d'investissement.

Il est conforme aux orientations budgétaires approuvées par le Comité d'administration le 12 décembre 2022. Le total des dépenses réelles s'élève toutes sections confondues, à 62,7 millions d'euros (dont dépenses réelles de fonctionnement 31,06 millions d'euros, soit + 8 % par rapport à 2022 et dépenses réelles d'investissement 31,66 millions d'euros, soit + 34 % par rapport à 2022).

RECETTES DE L'EXERCICE : 66,57 millions d'euros

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 34,91 millions d'euros

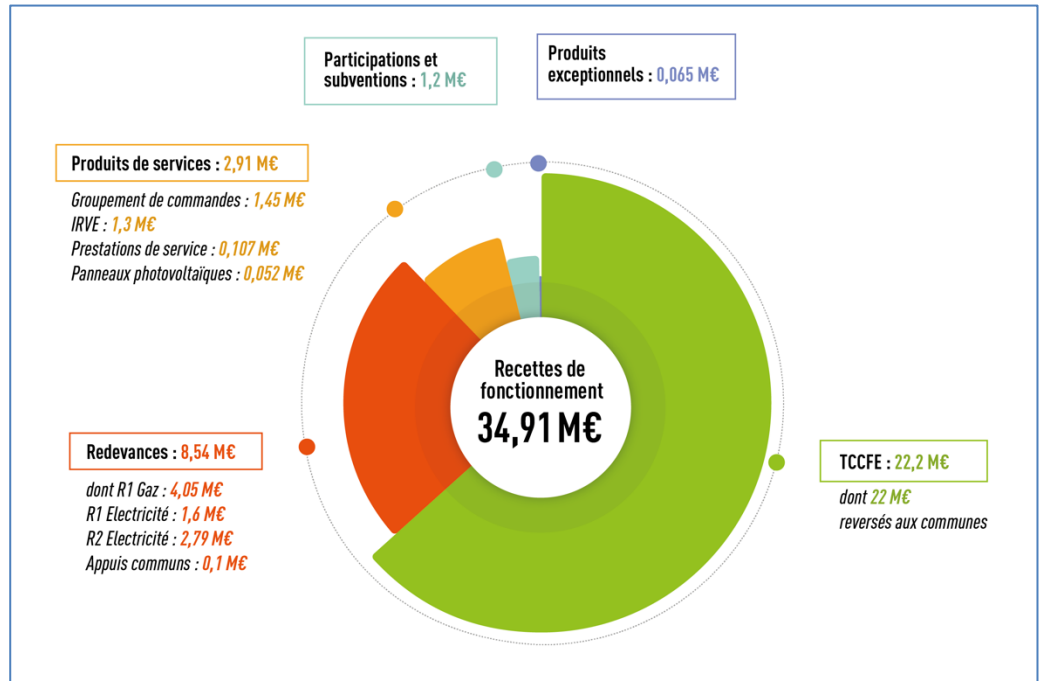
1. Produits de services (chapitre 70) : 2,91 millions d'euros.

- Les cotisations des membres du groupement de commande : 1,45 million d'euros,
- Le produit des conventions de prestation de service (Sem Sigeif Mobilités, association Syncom) : 107 k€.
- Recettes d'exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) : 1,3 million d'euros.
- Recettes d'exploitation liées aux panneaux photovoltaïques : 52 k€.

2. Taxe sur la consommation finale d'électricité - TCCFE (chapitre 73) : 22,2 millions d'euros.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 1,2 million d'euros.

- Participations d'Enedis, des communes, établissements publics et départements aux frais engagés par le Sigeif dans l'exercice de ses délégations de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage temporaire et la participation d'Orange à reverser aux communes dans le cadre des travaux hors basse tension (MOT) : 1,14 million d'euros.
- Subventions de l'Ademe pour l'accompagnement par le Sigeif du Contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables (CDEnRR) : 25 k€.
- Subventions du programme d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique de la FNCCR (ACTEE Merisier) : 35 k€.



4. Autres produits de gestion (chapitre 75) : 8,54 millions d'euros

- La redevance R1 gaz : 4,05 millions d'euros.
- La redevance R1 électricité : 1,6 million d'euros.
- La redevance R2 électricité : 2,79 millions d'euros, dont 1,51 million d'euros seront reversés aux communes pour les travaux qu'elles ont effectués directement et 1,28 million d'euros reviendront au Sigeif et seront réinvestis pour ses propres travaux.
- La redevance d'utilisation des supports des réseaux électriques (appuis communs) : 100 k€.

5. Produits exceptionnels (chapitre 77) : 65 k€ correspondent à diverses participations du personnel (CESU, titres de restauration etc.).

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT : 31,66 millions d'euros

1. Recettes d'équipement : 12,72 millions d'euros.

- **Prévision d'autofinancement et/ou d'emprunt 7,52 millions d'euros.**

- Subventions Région Île-de-France, ACTEE, Ademe et Advenir 1,9 million d'euros.

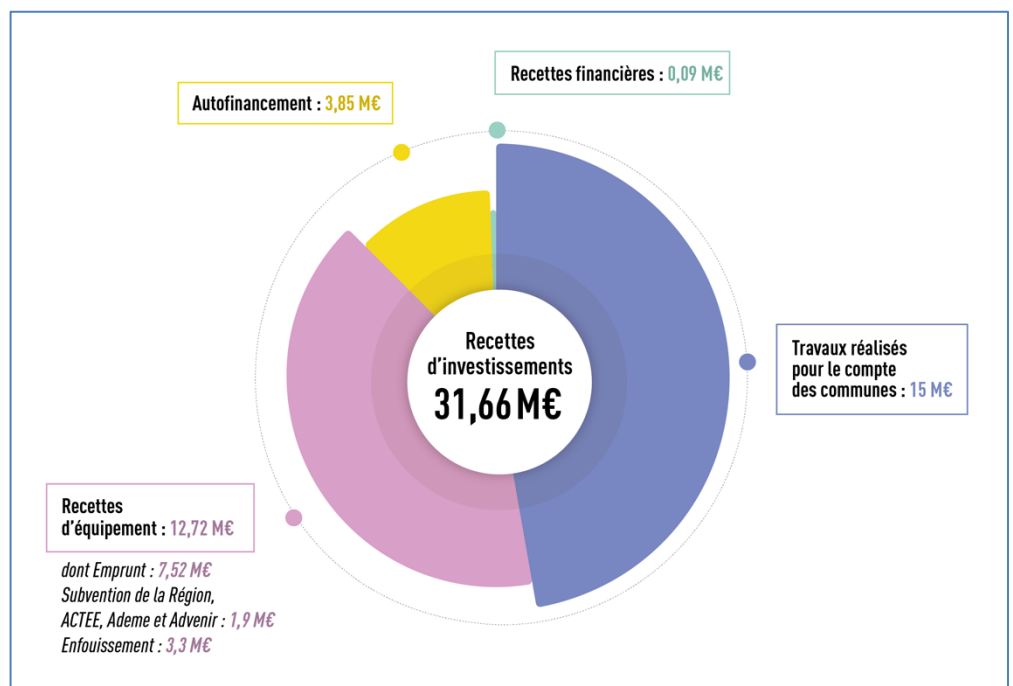
- Recettes d'enfouissement 3,3 millions d'euros.

2. Recettes financières : 0,09 million d'euros.

- Fonds de compensation pour la TVA : 95 k€.

3. Recettes des opérations d'enfouissements de réseaux hors basse tension, réalisées pour le compte des communes : 15 millions d'euros.

4. Prélèvements provenant de la section de fonctionnement : 3,85 millions d'euros.



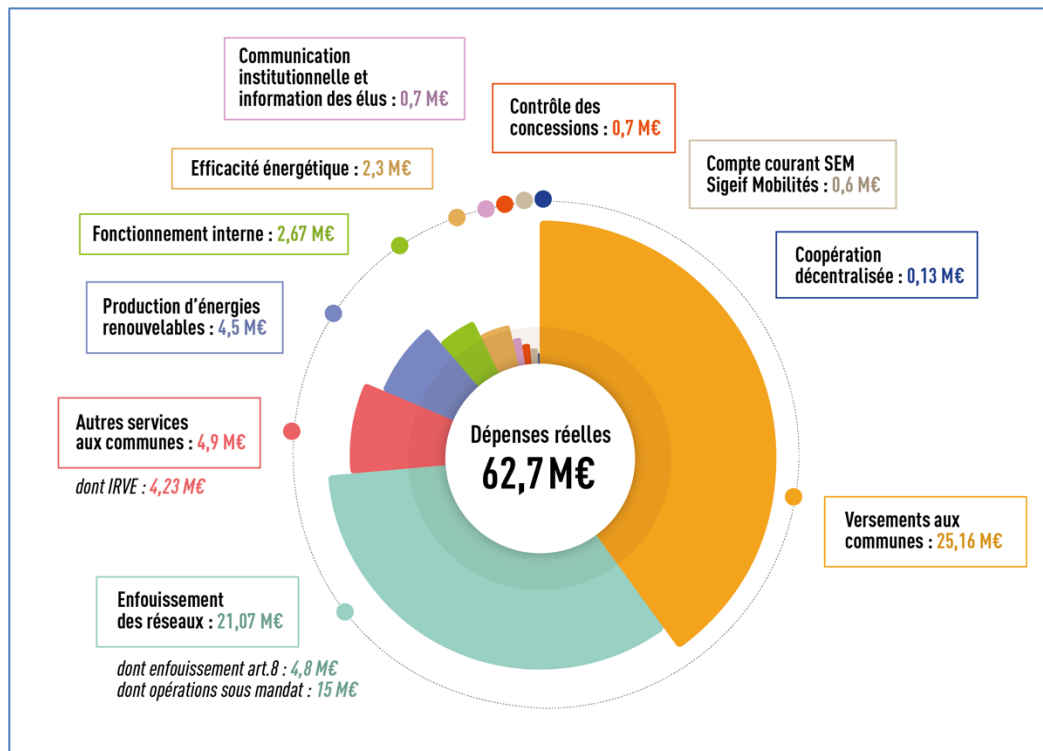
DÉPENSES DE L'EXERCICE : 66,57 millions d'euros

Dont opérations d'ordre et de transfert entre sections s'élevant à 3,85 millions d'euros.

A – RÉPARTITION TYPOLOGIQUE DES DÉPENSES RÉELLES TOUTES SECTIONS CONFONDUES

Conformément aux prévisions approuvées par délibération n° 22-51 du 12 décembre 2022, les dépenses réelles dont le total atteindra, toutes sections confondues, 62,7 millions d'euros, se répartiront ainsi :

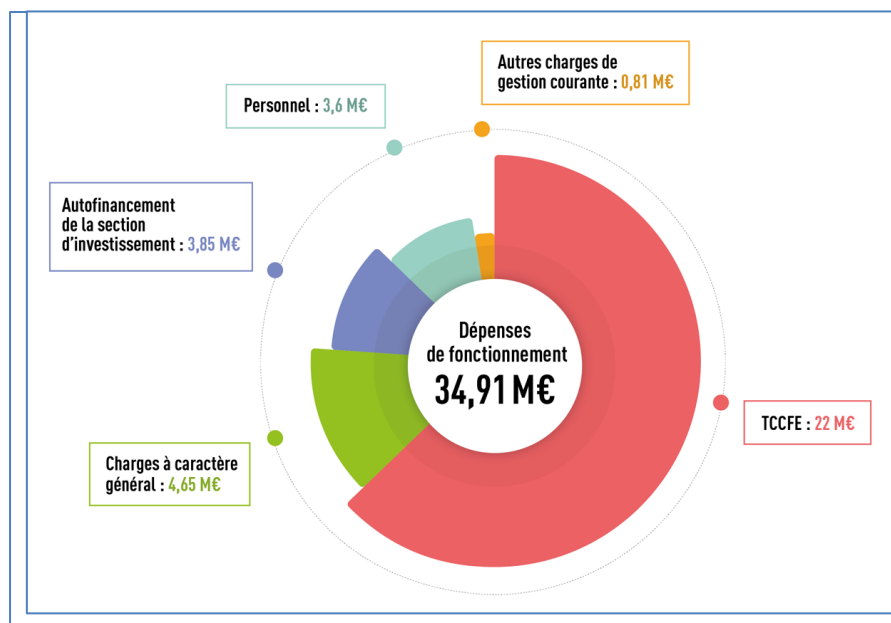
- Contrôle des concessions : 700 k€.
- Enfouissement des réseaux : 21,07 millions d'euros, dont 4,8 millions d'euros pour les travaux de l'article 8 (réseau électrique Basse Tension) et 15 millions d'euros pour les opérations réalisées sous mandat des communes (autres réseaux).
- Production d'énergies renouvelables : 4,5 millions d'euros, dont principalement photovoltaïque : 1,68 million d'euros ; méthanisation : 2,73 millions d'euros, énergies renouvelables thermiques : 81,6 k€.



- Dépenses en faveur de l'efficacité énergétique : 2,3 millions d'euros, dont principalement 2,065 millions d'euros de subventions dans le cadre du plan d'aide pour soutenir l'investissement des communes lors de travaux d'économie d'énergie ou d'achats d'équipement à moindre consommation énergétique, 90 k€ pour soutenir les collectivités par le programme ACTEE Merisier et 159 k€ pour les accompagner la transition énergétique des collectivités (conseil en énergie partagé, valorisation des certificats d'économie d'énergie).
- Autres services aux communes : 4,9 millions d'euros, dont installation et entretien d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques : 4,23 millions d'euros, contrôle et collecte de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : 125 k€, élaboration de plans climat-air-énergie : 0,05 k€, coordination du groupement de commande pour l'achat de gaz : 413 k€, formations qualifiantes d'autorisation d'intervenir à proximité des réseaux (AIPR) : 75,5 k€.
- Versements aux communes : 25,16 millions d'euros, dont TCCFE 22 millions d'euros et 850 k€ de subventions de l'Ademe.
- Fonctionnement interne : 2,67 millions d'euros.
- Communication institutionnelle et information des élus : 700 k€.
- Coopération décentralisée : 130 k€.
- Participation au compte courant d'associés de la SEM Sigeif Mobilités : 600 k€.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 34,91 millions d'euros

1. Dépenses réelles de fonctionnement : 31,06 millions d'euros.

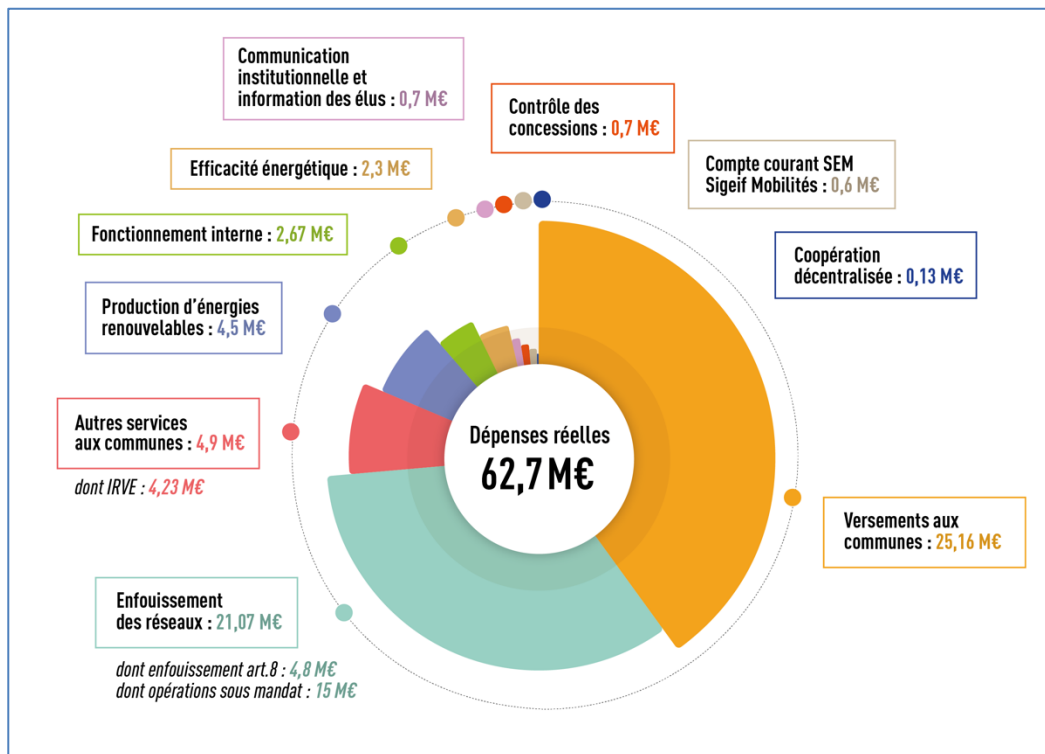


2. Charges à caractère général : 4,65 millions d'euros.
Dont des dépenses de fonctionnement en augmentation pour les IRVE : 1,5 million d'euros pour l'électricité (300 k€ au BP 2022), 720 k€ pour la maintenance des bornes électriques (450 k€ au BP 2022), 75 k€ inscrits pour le versement de redevances d'occupation du domaine public départemental (aucune inscription au BP 2022).
- Dépenses de personnel : 3,6 millions d'euros.
 - Versement de la TCCFE : 22 millions d'euros.
 - Autres charges de gestion courante : 810 k€.

3. Les opérations d'ordre et de transfert entre sections s'élèvent à 3,85 millions d'euros, dont :

- La dotation aux amortissements pour 2,3 millions d'euros.
- Financement de la section d'investissement pour 1,55 million d'euros.

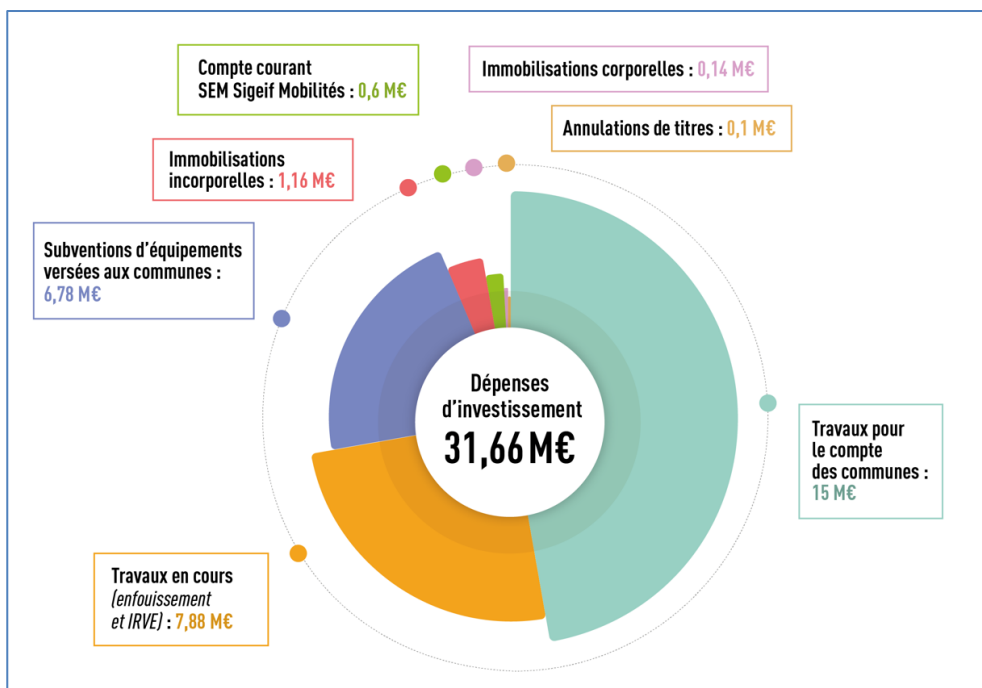
La part d'auto-financement de la section d'investissement représente 3,85 millions d'euros qui permettront de financer une partie des dépenses d'investissement par transfert de la section de fonctionnement.



C – DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 31,66 millions d'euros

Dépenses réelles d'investissement : 31,66 millions d'euros.

- Travaux d'enfouissement hors BT réalisés pour le compte des communes : 15 millions d'euros.
- Immobilisations incorporelles : 1,16 million d'euros (AMI rénovation thermique, assistance à maîtrise d'ouvrage méthanisation, logiciels pour les travaux d'enfouissement, schéma directeur pour la mobilité électrique notamment).
- Subventions d'équipement versées aux communes : 6,78 millions d'euros, dont : 2 millions d'euros pour le projet de méthanisation avec le Syctom, (1 million inscrit au BP 2022), 850 k€ pour les subventions du CD territorial, (120 k€ inscrits au BP 2022), 1,4 million pour la R2.
- Annulations de titres : 100 k€
- Immobilisations corporelles : 140 k€.
- Immobilisations en cours 7,88 millions d'euros (programmes d'enfouissement de réseaux, de déploiement des panneaux photovoltaïques et de pose des Infrastructure de recharge des véhicules électriques).
- Participation au compte courant d'associés de la Sem Sigeif Mobilités : 600 k€



Il n'y a pas d'observations.

La délibération est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 3 – Remboursement forfaitaire de frais engagés par les membres du Comité d'administration

Rapporteur : M. Daragon, 5^{ème} vice-président

M. Daragon propose aux membres du Comité d'approuver une délibération permettant au Sigeif de participer forfaitairement aux frais engagés par les membres de son Comité d'administration :

- Lorsqu'ils participent à un Comité d'administration.
- Lorsqu'ils sont désignés pour représenter le Sigeif dans diverses commissions ou organismes.
- Lorsqu'ils sont désignés par le Président pour le remplacer ponctuellement au sein de réunions ou commissions ou lors d'un événement.

Cette délibération abroge et remplace celle prise en début de mandature. Elle ne la modifie qu'en ce qu'elle permet de réévaluer de 25 à 50 euros l'indemnité versée pour une participation au comité d'administration en présentiel. Les autres indemnités restent inchangées.

Ces remboursements forfaitaires ne concernent pas les membres percevant une indemnité de fonction de président ou vice-président.

M. Chazan (Orsay) considère qu'une indemnité de 25 euros est normale et que passer à 50 euros est exagéré. Il ne soutient pas cette décision.

Il n'y a pas d'autres observations.

La délibération est adoptée à la majorité, cinq délégués ont voté contre, après lecture.

Affaire n° 4 : Représentation du Syndicat, remboursement de frais aux élus et aux personnels

Rapporteur : M. Daragon, 5^{ème} vice-président

M. Daragon rappelle que le Sigeif adhère depuis plusieurs années à un certain nombre d'associations qui ont un rapport direct avec son activité.

Il est proposé aux délégués, comme chaque année, d'autoriser les membres du Bureau syndical et les cadres du Syndicat à assister aux différentes manifestations, congrès ou colloques organisés par ces associations et de prévoir la prise en charge par le Sigeif des frais y afférents.

M. Daragon soumet au vote des délégués un projet de délibération concernant les membres du Bureau syndical et un projet concernant le personnel.

Le président demande aux services de vérifier pour l'avenir s'il est bien nécessaire d'adopter chaque année cette délibération.

Il n'y a pas d'observations.

Les délibérations correspondantes sont respectivement adoptées, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 5 : Rapport de contrôle concession électricité de l'exercice 2021

Rapporteur : M. Delort, 12^{ème} vice-président

M. Delort précise que le rapport de contrôle de la concession électricité portant sur l'exercice 2021 a été examiné en commission de suivi le 13 décembre 2022.

Alors que l'activité économique mondiale post-Covid était en pleine relance, l'année 2021 commence par une crise énergétique sans que l'offre puisse y répondre. De plus, le conflit russo-ukrainien de 2022, vient accentuer la crise énergétique en Europe, par une envolée des prix du gaz et de l'électricité, du fait de la réduction des importations de gaz russe utilisé par de nombreux producteurs d'électricité.

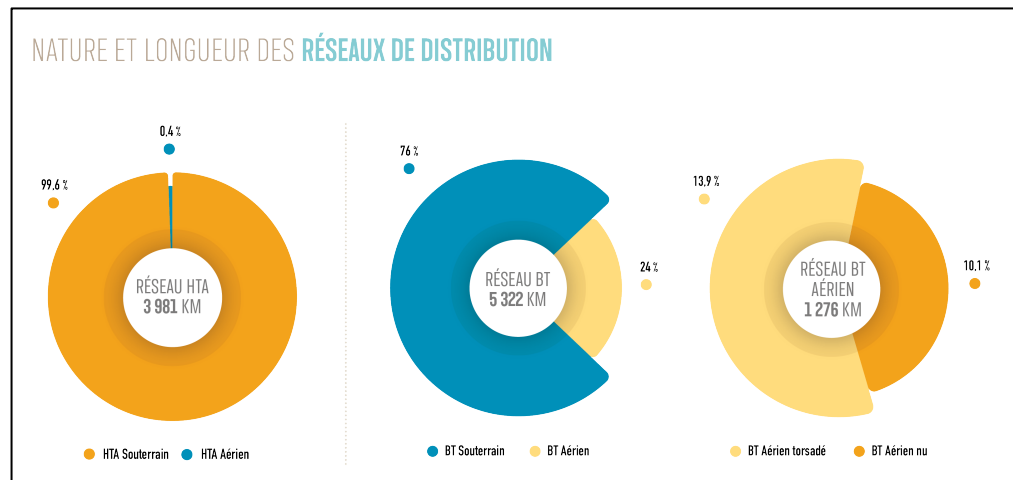
Dans ce contexte difficile, le Sigeif s'engage, résolument, dans la transition énergétique aux côtés de ses 66 collectivités adhérentes (trois nouvelles en 2021 : Bièvres « 91 », Les Loges-En-Josas « 78 » et Ormesson-Sur-Marne « 94 »), avec le maintien d'un plan d'aide financier, pour mieux accompagner ses collectivités dans les projets d'exigences environnementales sur le réseau de distribution publique ; ces projets visent à agir en faveur de la sobriété énergétique et de la performance des réseaux pour accueillir la production d'électricité renouvelable et les nouveaux usages comme la mobilité électrique.

Arrivant au terme du premier PPI en 2023, il est donc essentiel pour le Syndicat de mettre en œuvre une politique de gouvernance partagée et de contrôler techniquement et financièrement la performance du service public confié à son concessionnaire Enedis et Edf Commerce. Dans la continuité de ses engagements, le Sigeif a à cœur de s'assurer que les avancées du contrat se réalisent de manière transparente et constructive pour l'atteinte des objectifs et la qualité du service public.

LA CONCESSION SIGEIF ELECTRICITE :

À fin 2021, le périmètre du Syndicat évolue et s'étend désormais sur 66 communes, représentant une population totale approchant 1,5 million d'habitants pour 726 843 clients desservis.

PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA CONCESSION :

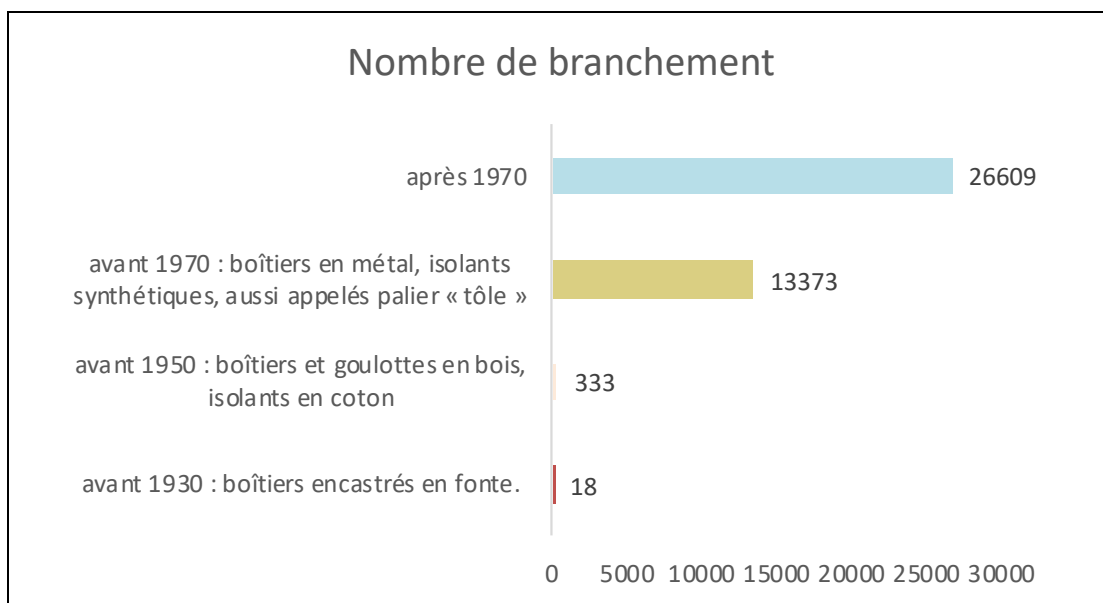


Le réseau moyenne tension (HTA) constitue la colonne vertébrale de la distribution publique de l'électricité et s'étend sur le territoire du Sigeif avec une longueur de 3 981 km. Il est quasiment souterrain (99,6 %) et fonctionne sous une tension nominale hétérogène (10, 15 et 20 kV). Outre la variation d'environ 3 km de lignes aériennes générée par l'adhésion des trois nouvelles communes, on enregistre une augmentation des lignes aériennes (77 m) répartie sur deux communes (Massy et Saint-Cloud) respectivement de 27 m et de 50 m, qui est contraire aux dispositions précisées au contrat de concession. Enedis justifiant ces mouvements par un recalage de base des limites du territoire de la commune de Massy, et par la construction d'un réseau provisoire aérien permettant la continuité de la fourniture d'électricité, en raison d'un projet d'aménagement sur la commune de Saint-Cloud.

Un suivi particulier de l'inventaire technique et financier est mis en place, pour ces ouvrages dans le patrimoine de la concession.

La vétusté et l'obsolescence des ouvrages représentent les principaux risques du réseau HTA, cibles principales du premier programme pluriannuel des investissements, démarré en 2020. Ces artères permettent d'alimenter les grands consommateurs ou les producteurs (comme la ferme solaire de Marcoussis) ainsi que 4 764 postes de transformation moyenne tension en basse tension pour la distribution publique d'électricité. Ce patrimoine est essentiel à l'acheminement de l'énergie jusqu'aux usagers finaux via les 5 321 km de réseau basse tension (BT). Ce dernier compte 1 276 km de lignes aériennes qui animent les équipes d'enfouissement du Sigeif dont 537 km en fils nus.

Nous avons déjà souligné les années précédentes le manque d'information relative aux branchements individuels et collectifs. Enedis a depuis engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation de ces ouvrages. Ces premières actions ont permis d'aboutir en 2018 à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 (Marché d'affaires) et en 2019, à la finalisation du dénombrement et de la localisation des colonnes montantes électriques.



Les résultats des contrôles ciblés sur les colonnes montantes, lancés en 2021 ayant été présentés à Enedis fin 2022, feront donc l'objet d'une communication dans le prochain rapport de contrôle.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Par ses engagements, le Syndicat devient un acteur incontournable dans la production d'énergies renouvelables, et a réalisé en 2021 la mise en service de toitures photovoltaïques et aussi, de la plus grande ferme solaire dans la région d'Île de France avec la centrale de Marcoussis.

Durant l'année 2021, deux nouveaux programmes de recherches ont été lancés :

Le projet aVenir « *accompagner le Véhicule Électrique avec la Nécessaire Intelligence de la Recharge* »

Le projet MOBENA qui a pour but de simplifier l'expérience de l'utilisateur, grâce à l'interopérabilité des systèmes de recharge et l'accompagnement des acteurs dans le déploiement d'une nouvelle génération de systèmes dans le marché français).

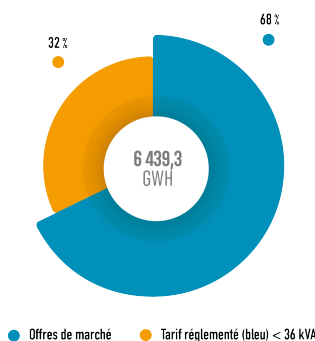
En 2021, le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif compte, pas moins de 537 points de recharge. Ce réseau est pris en charge à 100% par le Syndicat.

LA CLIENTÈLE DE LA CONCESSION

En 2021, près de 6,5 TWh d'électricité ont été consommés par 726 843 clients de la concession du Sigeif. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente reste majoritaire sur le territoire du Syndicat mais voit son nombre de bénéficiaires fortement diminuer au profit des offres de marché. La crise énergétique que nous traversons devrait inverser la courbe décroissante des bénéficiaires des TRV, puisque l'envolée des prix pousse les clients en offres de marché à revenir aux tarifs réglementés de vente.

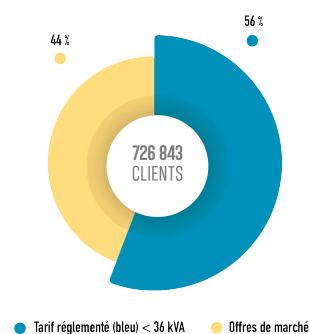
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION

ENTRE TARIF RÉGLEMENTÉ
ET OFFRES DE MARCHÉ



RÉPARTITION DES CLIENTS

ENTRE TARIF RÉGLEMENTÉ
ET OFFRES DE MARCHÉ

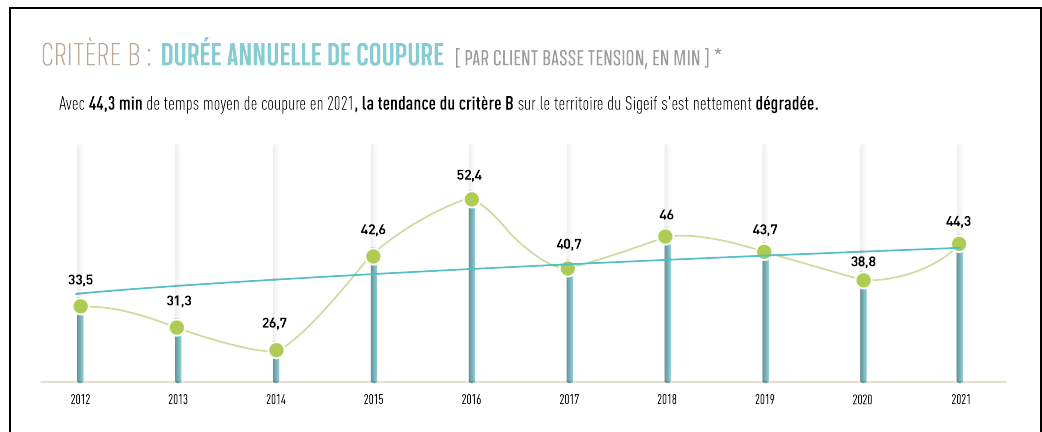


Le nombre de lettres "uniques" de relance pour impayés (107 459, soit - 27 %, par rapport à 2020) est en baisse de plus d'un quart. Cette baisse renoue avec la tendance observée, avant l'augmentation en 2020, de six années consécutives de baisse. C'est le schéma inverse pour les coupures demandées par le fournisseur "historique" (4 367, soit + 45,7 % par rapport à 2020) et les coupures effectives, réalisées par le gestionnaire de réseau (1 493, soit +1 09,7 %, par rapport à 2020), dont le nombre est en augmentation.

Dans le contexte actuel, où le nombre de clients en situation précaire ne cesse de croître, le Syndicat se doit d'être veillé sur les bonnes pratiques dans l'intérêt du client.

À l'échelle de la concession du Sigeif, le nombre de clients, pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte par le fournisseur historique, atteint 28 941 (- 5% par rapport à 2020) et sur les sept départements du territoire de la concession, le montant alloué par EDF au fonds de solidarité pour le logement (FSL) reste constant à 3,4 M€.

QUALITE DE LA FOURNITURE (APPELEE CRITERE B) :



En 2021, l'indicateur clé de mesure de la qualité (critère B TCC = toutes causes confondues) se dégrade et repasse sur le seuil des 40 min de coupure en moyenne pour les usagers du Sigeif. Avec un résultat de 44,3 min, jugé décevant, cet indicateur de qualité s'éloigne des ambitions fixées au schéma directeur d'investissements (25 min). Depuis le démarrage du premier programme pluriannuel des investissements, le Sigeif a convenu avec Enedis de s'attaquer à la cause même des incidents : l'usure naturelle des ouvrages HTA et BT tout en disposant d'un réseau HTA plus réactif via les OMT (Organe de Manœuvre Télécommandé) afin de limiter les durées de coupure.

Cette gouvernance partagée devrait se renforcer avec le démarrage du deuxième programme pluriannuel, en instaurant de nouveaux outils de contrôle et de décisions.

Avec 5 184 usagers-clients « mal alimentés » répartis autour de 174 sources et 208 départs BT (158 sources en 2020, 152 sources en 2019 et 196 sources HTA/BT en 2018), le résultat 2021 s'est de nouveau dégradé.

Représentant toujours un faible taux (0,7 %), une intervention du concessionnaire est attendue, conformément à l'engagement inscrit dans le schéma directeur des investissements, notamment sur les 169 départs BT déjà identifiés par le passé (81 %, dont 125 – 60 % – depuis plus de deux ans).

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

À mi-chemin du premier plan pluriannuel des investissements (PPI), le Syndicat reste vigilant sur le niveau des investissements du concessionnaire.

Bien que les indicateurs de qualité ne soient pas atteints, 5 des 8 leviers du plan pluriannuel des investissements (PPI) sur les ouvrages concédés suivent voire dépassent 50% des engagements prévus pour la période 2020 à 2023.

Parmi les leviers en retrait, l'automatisation des réseaux reste encore en retrait en atteignant 21%. Le Sigeif continue de penser que ce levier permettrait de gagner rapidement en réactivité lors de coupure et donc d'améliorer le niveau du critère B avec un investissement minimal.

De même, le levier visant à développer la résilience du réseau face au risque crue se monte à 31 % en cumulé depuis le lancement du premier PPI. Le Syndicat a décidé de s'engager dans les prochaines années dans un diagnostic de l'intégralité de son patrimoine comme proposé au Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) révisé par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et qui sera soumis fin 2022 aux services de l'État.

Tant pour l'élaboration (gouvernance partagée) que pour l'analyse des programmes, le Sigeif souhaite poursuivre avec Enedis la prise en compte des résultats des contrôles dans les PPI et imaginer les outils permettant de faire le lien entre les objectifs financiers, les objectifs techniques et les impacts sur la qualité du réseau.

Un comité stratégique sera mis en place avec quelques communes adhérentes pour négocier avec Enedis le niveau des investissements attendus pour le second PPI qui doit démarrer en 2024.

CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER

Les chiffres communiqués par le concessionnaire donnent, pour l'exercice 2021, une valeur brute du patrimoine en concession de 1 058 millions d'euros, en progression de 4,3 % par rapport à 2020, à périmètre constant. Cette valeur brute est amortie à hauteur de 496 millions d'euros, soit un taux d'amortissement de 46,9 %, présentant une stabilité par rapport à 2020.

Dans le cadre de l'évolution des normes comptables publiques, le Sigeif engagera dans les années à venir un projet comptable d'intégration des immobilisations concédées à son bilan financier. Le Syndicat compte donc sur la poursuite des efforts du concessionnaire pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées.

Les recettes d'acheminement de la concession (268 M€) augmentent d'environ 7 %.

Le résultat 2021, 67 M€, est en augmentation de 8 % par rapport à celui de 2020.

CONCLUSION :

En conclusion, ce deuxième exercice du nouveau contrat conforte l'autorité concédante dans ses engagements d'instaurer la mise en place d'une gouvernance partagée et de contrôler techniquement et financièrement la performance des missions de service public confiées à son concessionnaire Enedis et EDF.

Le nouveau contrat de concession de distribution publique d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés exige une transformation des pratiques du concessionnaire d'autant plus rapide que le contexte économique et environnementale nécessite d'être réactif face aux enjeux de la transition énergétique et au risque d'accroissement de la précarité énergétique.

Pour réussir ces défis, Enedis prévoit d'augmenter significativement ses investissements jusqu'à un milliard d'euros par an au niveau national. Le Syndicat et ses communes adhérentes comptent également sur des enveloppes financières importantes tant pour le développement des nouveaux usages et de la production d'électricité renouvelable que pour la performance du réseau et des enfouissements. Il a été rappelé en commission de suivi à Enedis de renforcer son accompagnement des projets des communes adhérentes ainsi que de fluidifier sa contribution aux enfouissements.

M. le président Guillet précise que ce rapport de contrôle, en cours de montage par le service infographie du Syndicat, a été présenté à Enedis et à EDF Commerce pour d'éventuelles observations lors de la commission de suivi électricité du 8 décembre dernier et que ce rapport sera ensuite transmis aux collectivités adhérentes à la compétence électricité, début avril.

M. le président Guillet remercie les équipes du Sigeif pour ce travail, ainsi que le service communication et demande aux communes de faire part au Sigeif, pour le suivi qualité des prestations, des difficultés rencontrées avec Enedis.

Il n'y a pas d'observations.

Ne participent au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence électricité.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 6 : Affaires de personnel

Rapporteur : M. Gauducheau, 2^{ème} vice-président

M. Gauducheau présente au Comité les différents recrutements envisagés pour répondre au besoin du Sigeif.

a. Création d'un poste permanent d'administrateur territorial

Il est proposé au Comité de permettre le recrutement **d'un directeur chargé des ressources et des moyens.**

En effet, le Syndicat fait face depuis plusieurs années à une importante augmentation du volume de ses missions et à une exigence d'expertise toujours plus grande.

Pour y faire face, le syndicat étoffe peu à peu ses équipes opérationnelles. Le constat est fait qu'il lui faut également consolider son encadrement afin, notamment, de :

- ✓ Accompagner la direction administrative et financière dans les actions de redéfinition et de modernisation des procédures et outils financiers et comptables ainsi que la conduite des projets structurants tels que le passage à la M57 ou la mise en place d'un PPI.
- ✓ Renforcer aux côtés de la direction administrative et financière, le dialogue de gestion avec les directeurs opérationnels.
- ✓ Sécuriser le traitement des opérations comptables.
- ✓ Accompagner les équipes dans le changement organisationnel inhérent au développement des activités du Syndicat, en ajustant, au besoin, les process et procédures, et la gestion prévisionnelle des emplois.
- ✓ Accompagner, en tant que de besoin, la direction des affaires juridiques et de la commande publique, dans son travail d'expertise en contrôlant la sécurisation des actes, et en exerçant une veille sur les évolutions réglementaires tant sur la gestion administrative que sur les activités.
- ✓ Travailler à la structuration d'un plan d'action stratégique « système d'information » pour répondre aux enjeux du métier du Sigeif.

Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux.

Le recrutement pourra être pourvu soit par un agent titulaire, soit à défaut par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.2 du Code général de la fonction publique.

b. Création d'un poste d'ingénieur territorial chargé de la concession gaz

Afin d'accompagner l'évolution de carrière d'un agent titulaire, il est proposé au Comité de permettre le recrutement d'un ingénieur territorial en charge de la concession gaz, rattaché à la direction générale adjointe en charge des concessions et de l'innovation.

Il est ainsi créé un emploi permanent d'ingénieur territorial avec pour missions :

- Animer la concession de distribution publique de gaz (SDI/PPI, ...).
- Contrôler le concessionnaire GRDF dans la bonne exécution du nouveau contrat de concession (audits, rédaction du rapport de contrôle, ...).
- Développer une culture (interne et externe) de la sécurité des travaux à proximité des réseaux.

c. Transformation d'un emploi non permanent en emploi permanent

Le projet de délibération porte sur l'évolution d'un emploi non permanent créé lors du Comité du 27 juin 2022 en un emploi permanent.

Le contrat de projet n'a pas permis de pourvoir au recrutement du chargé de recherche, d'instruction et de suivi des dossiers de financement, au vu du contexte en cours sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, l'évolution des missions du Syndicat justifie de créer un emploi permanent pour assurer les missions dévolues au chargé de recherche, d'instruction et de suivi des dossiers de financement. Il pourra être pourvu à cet emploi par un agent titulaire, et à défaut par un agent contractuel.

M. Gauducheau (Vanves) soumet ces trois délibérations au vote du Comité.

Les délibérations correspondantes sont adoptées, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 7 : Coopération décentralisée

Rapporteur : M. Herbillon, membre du Bureau

M. Herbillon (Maisons-Alfort) présente deux nouveaux programmes, examinés par la commission de coopération décentralisée réunie le 9 janvier dernier qui s'est prononcée favorablement sur ces deux projets.

Le premier est porté par le Fonds Arménien de France et concerne son programme « **Écoles & Familles** » dont le Sigeif avait déjà soutenu les deux premières tranches.

La dernière tranche de cette action, menée dans la **région du Tavush au nord-est de l'Arménie**, se décompose en deux volets :

- Une quarantaine de famille défavorisées seront dotées de panneaux solaires thermiques afin d'assurer de l'eau chaude gratuitement pendant 20 ans.
- Des établissements scolaires et un centre communautaire seront dotés de panneaux photovoltaïques qui permettront l'autoconsommation et généreront des revenus par la vente du surplus sur le réseau.
- **M. Herbillon** souligne la situation dramatique de l'Arménie touchée par les conflits dans la région et l'extrême précarité de la population que la guerre en Ukraine a reléguée au second plan. Il rappelle que l'Arménie a un fort potentiel d'ensoleillement.

Ce programme « Écoles & Familles » a d'ores et déjà concerné 230 familles défavorisées et équipé plus de 20 bâtiments publics.

La subvention sollicitée est de 20 000 euros.

Le second projet porte sur le volet énergétique solaire d'un centre de formation et de création artistique de 400 m² qui sera construit dans le **village de Mboumba, au nord du Sénégal**.

L'association Globe mène en effet depuis 2010 dans cette zone un programme de développement par la culture en organisant notamment un festival d'envergure internationale. Ce centre permettra à plus de 600 jeunes, dont 50 % de filles, de bénéficier notamment de formations professionnelles dans les domaines éducatif, artistique, technique, numérique, etc.

L'Agence française du développement, l'Institut français, l'association Feu vert pour le développement et Électriciens sans Frontières participent également à ce programme.

Une subvention du Sigeif de 22 700 euros couvrira l'installation de panneaux solaires photovoltaïques de nature à soulager la consommation électrique conventionnelle en journée.

M. Herbillon précise que la commission de coopération décentralisée a souhaité que le versement de cette subvention soit soumis à l'engagement financier des autres partenaires.

Il n'y a pas d'observations.

Les deux délibérations correspondantes sont respectivement adoptées, à l'unanimité, après lecture.

M. le président Guillet estime que ces programmes sont particulièrement intéressants et propose un récapitulatif des principaux programmes de coopération entrepris par le Sigeif dans le cadre des commissions de coopération décentralisée soit présenté lors d'une prochaine séance.

Affaire n° 8 : Adoption du schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) du Sigeif

Rapporteur : M. Carbonnelle, 4^{ème} vice-président

M. Carbonnelle rappelle que la mobilité électrique est une action majeure et ambitieuse de notre Syndicat et de ses adhérents. Le Sigeif comptabilise actuellement 101 communes qui lui ont transféré la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), ce qui représente un territoire de 2,4 millions d'habitants, constituant le territoire le plus important d'Île-de-France, même en comparaison de celui de Paris.

Les travaux de déploiement des bornes se poursuivent afin d'augmenter cette offre et d'améliorer le maillage du territoire. Aujourd'hui, 771 points de recharge ont été mis en service et font l'objet d'une exploitation et d'une maintenance régulière. 162 points de recharge seront ajoutés au 1^{er} mars 2023 avec le transfert de son patrimoine par la communauté d'agglomération de Val Parisis qui a récemment transféré sa compétence au Syndicat.

L'utilisation des bornes progresse également fortement avec 155 000 recharges enregistrées en 2022, soit trois fois plus qu'en 2021. Ce sont environ 23 millions de km qui ont été ainsi parcourus grâce à l'ensemble de ces recharges, sans aucune émission locale de polluants par combustion de carburant.

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, par son article 68, permet au Sigeif de réaliser un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à transmettre aux services de l'État qui auront la charge de sa validation finale.

Établir ce SDIRVE permet au Sigeif de s'imposer comme le véritable chef d'orchestre du déploiement de l'offre de mobilité électrique sur son territoire, une offre coordonnée entre opérateurs publics et privés, une offre cohérente avec les politiques locales de la mobilité, de la protection de la qualité de l'air, de l'urbanisme et de l'énergie, enfin, une offre adaptée à l'évolution des recharges pour le trafic local ou de transit.

Le présent schéma directeur vient synthétiser la concertation qui, officieusement, a débuté dès 2018, la réalisation du SDIRVE, proprement dite ayant officiellement débuté le 17 octobre 2022 par une réunion de lancement à laquelle ont largement participé tant les acteurs privés que publics.

Il se compose de 4 étapes : l'état des lieux, l'estimation des besoins de recharge, la définition des objectifs opérationnels et, enfin, son suivi dans le temps avec une actualisation du document en 2025.

Ce document, non contraignant et issu d'une large concertation, présente des objectifs pour 2026 et 2028. Ce sont ainsi près de 2200 points de recharge supplémentaires d'ici 2026 et 3200 d'ici 2028 qui sont estimés nécessaires au vu du développement du parc de véhicules électriques. Ces points de charge supplémentaires sont répartis entre tous les acteurs chargés du déploiement de l'offre de recharge : centres commerciaux, stations-services, opérateurs des parkings ouverts au public, et bien évidemment le Sigeif en voirie publique. Il est estimé qu'environ un tiers de l'offre serait déployée par le Sigeif en voirie publique jusqu'en 2028.

Sur le plan financier, l'adoption de ce schéma directeur par le Sigeif présente une opportunité importante, puisqu'à l'issue de la validation par les préfetures des 7 départements concernés, il permettra au Sigeif de bénéficier d'une réfaction de 75 % des coûts de raccordement facturés par Enedis, contre 40 % actuellement.

Il n'y a pas d'observations.

Ne participent au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence IRVE.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 9 : Élection d'un délégué suppléant à la commission de suivi électricité

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet explique que M. Mohamed Boughalem, délégué titulaire de la commune de Ballainvilliers, a démissionné de son mandat de délégué au sein du Comité d'administration du Sigeif.

Il convient ainsi d'assurer son remplacement en tant que délégué suppléant au sein de la commission de suivi du cahier des charges électricité dans laquelle il avait été désigné.

M. le président Guillet a reçu la candidature de **M. Jacques Fantou**, délégué titulaire de la ville de Villebon-sur-Yvette (Essonne).

Il n'y a pas d'autres candidatures ni observations.

Ne participent au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence électricité.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 10 : Rapport au Comité : décisions prises par le Président en vertu de la délégation octroyée par le Comité d'administration.

Rapporteur : Mme Schmit, 6^{ème} vice-présidente

Mme Schmit (Versailles) donne un compte rendu des décisions prises par le Président du Sigeif sur la base de conventions types approuvées par le Comité ou sur la base d'une délégation en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (délibération 20-28 du 14 septembre 2020) :

➤ Conventions de maîtrise d'ouvrage et Conventions IRVE :

VILLE	TYPE	DATE PREFECTURE	OPERATION
BIEVRES	IRVE	15/12/2022	2022-AR-39
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	COQUELIN
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	ROME
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	BROSSOLETTE
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	BEZIERS
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	JAMBET
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	DELIBES
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	ROUSSEAU
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	FLEMING
BLANC MESNIL	MOT	12/01/2023	BIZET
CHATOU	IRVE	08/12/2022	2022-AR-31
CROISSY SUR SEINE	MOT	12/01/2023	SAMPAIX

CROISSY SUR SEINE	MOT	12/01/2023	BAC
MORANGIS	IRVE	12/12/2022	2022-GD-11
SAINT CYR L'ECOLE	MOT	21/12/2022	MOQUET
SAINT CYR L'ECOLE	MOT	21/12/2022	HENRY et MOLIERE
SAINT CYR L'ECOLE	MOT	21/12/2022	Dr VAILLANT
VALPARISIS CAGGLO	IRVE	08/12/2022	2022-GC-01
VILLEPINTE	MOT	12/01/2023	PAUL VAILLANT COUTURIER

- Convention de partenariat entre le Sigeif et la communauté d'agglomération Val Parisis pour l'accompagnement de la mise en œuvre du PCAET signée le 29 novembre 2022.
- Convention de partenariat entre le Sigeif et la commune de Vert-le-Grand pour le projet de ferme solaire photovoltaïque signée le 30 novembre 2022.
- Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE Sigeif - SIPPEREC et la commune de Bois-Colombes pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie (CEE) signée le 26 octobre 2022.
- Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE Sigeif - SIPPEREC et la COOP'Ivry Habitat pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie (CEE) signée le 15 octobre 2022.
- Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE Sigeif - SIPPEREC et la commune de Viroflay pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie (CEE) signée le 18 octobre 2022.
- Convention tripartite relative aux modalités de collaboration entre Enedis, Sigeif et Inddigo pour l'aide à l'élaboration du schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques signée le 16 décembre 2022.
- Convention particulière relative à l'accompagnement de la mobilité électrique entre le Sigeif et Enedis pour l'analyse de l'impact sur le réseau électrique d'un projet d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques signée le 16 décembre 2022.
- Certificat de fourniture d'électricité renouvelable dans les transports en date du 11 janvier 2023 communiqué au ministère de la Transition énergétique à la direction générale de l'énergie et du climat.

- Décision n° 23-01 du 11 janvier 2023 relative à une aide attribuée à la commune de Margency dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.
- Décision n° 23-02 du 11 janvier 2023 relative à une aide attribuée à la commune des Loges-en-Josas dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.

Liste des marchés passés en 2022

Mme Schmit précise qu'il s'agit de la liste des marchés de plus de 40 000 euros hors taxes conclus en 2022 par le Sigeif. La liste est jointe au dossier des délégués (cf. annexe).

Il n'y a pas d'observations.

Le Comité prend acte de ces décisions.

Affaire n° 11 : Adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette pour la compétence gaz

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet informe les membres du Comité que **M. Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91), a fait part de son intention de faire adhérer sa commune au Sigeif au titre de la compétence « gaz ».

La présente délibération constitue l'accord de notre Syndicat à cette demande d'adhésion.

Selon la procédure habituelle, elle sera ensuite notifiée à l'ensemble des membres du Sigeif, qui auront trois mois pour se prononcer et de la signature d'un arrêté interpréfectoral par le préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris et sept préfets d'Île-de-France.

À l'issue de la procédure d'adhésion de Bures-sur-Yvette, le Syndicat regroupera 189 communes pour le gaz, dont 66 pour l'électricité, soit une population de 5 686 766 habitants.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Fait à Paris, le 6 février 2023

Secrétaire de séance

Le Président du Syndicat



Madame Sophie Deschiens
Déléguée titulaire de Levallois-Perret



JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville